

<http://www.capital.fr/entreprises-marches/linky-un-compteur-de-nouveau-mis-en-cause-dans-un-incendie-spontane-1331856-nlref=4e57aab9c7f7e4cfd5f149172f02011&u>

Linky : un compteur de nouveau mis en cause dans un incendie spontané

Ambre Deharo Publié le 18/03/2019 à 12h25
Mis à jour le 19/03/2019 à 11h09

À Saint-Cyr-sur-Morin, en Seine-et-Marne, un compteur intelligent d'Enedis, posé en fin d'année 2018, a pris feu tout seul.

Le compteur Linky n'arrive toujours pas à se défaire de sa mauvaise réputation. Dans la commune de Saint-Cyr-sur-Morin, une habitante a eu une grosse frayeur lorsqu'elle a assisté à la combustion spontanée de son compteur intelligent. Dans les colonnes du *Pays Briard*, [rapporte le site actu.fr](#), elle décrit avoir entendu, le 18 février dernier, "un bruit très violent". Sa ligne téléphonique a été coupée et c'est lorsqu'elle s'est levée qu'elle a vu des flammes sortir du mur : "C'était le compteur électrique, installé dans le mur du jardin, qui était en flammes".

Les pompiers, ainsi qu'Enedis, sont intervenus en dix minutes. Les dégâts n'ont été que matériels du fait de l'emplacement, en extérieur, du compteur Linky . L'incendie a complètement détruit le boîtier intelligent qu'Enedis a récupéré. L'entreprise aurait affirmé à la jeune femme qu'elle prendrait en charge les frais liés aux dégâts matériels, mais sans donner davantage de précisions.

Lire aussi [Compteur Linky : progrès ou arnaque ?](#)

La riveraine a raconté au journal régional qu'elle avait toujours été méfiante à l'égard du nouveau compteur d'Enedis. Elle avait même refusé son installation mais a cédé face à la pression de l'entreprise : "Ils ont fait le forcing en nous disant que cela pouvait nous coûter cher de refuser et notamment 140 euros de déplacement à chaque relevé de compteur, alors j'ai laissé faire". La commune de Saint-Cyr-sur-Morin fait partie de celles, en France, qui ont manifesté [leur mécontentement et leurs craintes](#) quant à l'arrivée de ce nouveau compteur intelligent.

Enedis rejette la thèse de la responsabilité de son compteur

Le 19 février 2018, rappelle Le Pays Briard, le conseil municipal avait voté une disposition visant à rejeter le remplacement des compteurs électriques traditionnels par des compteurs Linky "sans le consentement préalable de la commune". La maire de la commune avait pris un arrêté le 12 septembre dernier réglementant l'installation des compteurs. Depuis, la bataille entre la ville et Enedis se joue au tribunal. L'entreprise est mise en cause régulièrement, dès qu'un cas d'incendie de compteur Linky est rapporté ou bien lorsque [celui-ci est soupçonné d'avoir été à l'origine d'un départ de feu](#).

Lire aussi [Compteur Linky : pourquoi est-il si contesté ?](#)

Mais Enedis maintient sa position quant à la sécurité de son compteur, comme elle l'a toujours fait. Selon elle, c'est en général l'installation du compteur qui est en cause et non le boîtier lui-même. Mais cette fois-ci, à Saint-Cyr-sur-Morin, ce n'était pas un sous-traitant qui avait procédé à l'installation, mais Enedis elle-même. Le directeur territorial de l'entreprise pour la Seine-et-Marne, affirme dans les colonnes du Pays Briard, que le boîtier n'y est pour rien : "L'analyse technique réalisée sur le coffret électrique ayant subi des dommages montre que le compteur Linky n'est en aucun cas à l'origine de l'incident. La cause de l'événement a été localisée au niveau

d'un coupe-circuit situé dans le coffret électrique, à l'extérieur de l'habitation".

Lire aussi [Compteur Linky : faut-il avoir peur du petit boîtier vert ?](#)

Le directeur régional en a également profité pour rappeler la position d'Enedis, position selon laquelle "[un compteur électrique ne peut pas prendre feu spontanément](#) (...) Les compteurs sont testés, certifiés et homologués pour respecter les normes techniques et exigences de sécurité élevées". En France, précise l'entreprise, à ce jour, "aucune expertise technique réalisée à la suite d'un incident d'origine électrique n'a mis en cause le compteur Linky".